



Article 1 — Objet

La société Cadeau Maestro (ci-après la « Société Organisatrice ») EURL au capital de 96 300 euros, dont le siège social est situé Parc l'Orme les Sources Rue Adrienne Bolland 42340 VEAUCHE immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 534 219 407, représentée aux présentes par Monsieur Sylvain Bruyère, en sa qualité de Co-Gérant, organise un jeu* concours (ci-après le « Jeu ») chaque mois civil par mail à l'adresse maestrokdo@cadeau-maestro.com ou par l'intermédiaire de la plateforme Instagram de Cadeau Maestro à l'adresse <https://www.instagram.com/cadeaumaestro/>

* jeu gratuit

Article 2 — Participation

2.1 Accès au jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France et dans le monde, (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

Lors de la désignation des gagnants, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

Le jeu consiste en la publication ou l'envoi par mail d'une photo contenant un produit vendu par Cadeau Maestro. La date de réception du mail de participation ou de publication sur le réseau Instagram fait foi pour le jeu du mois en cours. Le Participant peut ainsi soumettre plusieurs participations, dans la mesure où les photos présentent des produits différents, vendus sur le site Cadeau Maestro. Il n'est pas possible de participer plusieurs fois avec une même photo.

Le jeu ne sera validé qu'à compter de cinq participations minimum. A défaut, il sera annulé par la société organisatrice et reporté le mois suivant.

Le jeu est accessible sur la page : <https://www.cadeau-maestro.com/blog/jeu-concours-instagram/>

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

Pour participer au jeu, il est nécessaire, au choix, de :

1/ Partager la photo sur son compte Instagram personnel en mode « public » et de tagger @cadeaumaestro et utiliser le hashtag #maestrokdo

Ou

2/ Envoyer celle-ci à l'adresse mail : maestrokdo@cadeau-maestro.com

Pour ce concours, un gagnant sera tiré au sort chaque mois par la Société Organisatrice. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal sera refusée. La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus sera refusée.

Article 3 — Dotation

La dotation pour chaque concours mensuel sera la suivante :

- Un bon d'achat de 50 € (cinquante euros) valable 6 mois sur le site www.cadeau-maestro.com ou en boutique Cadeau Maestro.

La dotation pourra être utilisée sur le site www.cadeau-maestro.com (hors bon de retour à 1€, emballages cadeaux et frais de port) ou auprès de la boutique Cadeau Maestro 3, rue Michelet 42000 Saint Etienne. La dotation est utilisable sans minimum d'achat, en une seule fois

Les gagnants s'engagent à accepter le lot tel que proposé, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard

Article 4 — Attribution de la dotation

Le gagnant sera désigné par tirage au sort, diffusé en direct, qui sera effectué chaque mois sur le compte Instagram de la Société Organisatrice, accessible à l'adresse : <https://www.instagram.com/cadeaumaestro/>

Les gagnants seront contactés dans les 15 jours de la clôture du concours par message direct [privé] sur Instagram ou par email par la société Organisatrice, afin d'obtenir ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) indispensables à l'attribution de la dotation.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 7 jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et un nouveau gagnant sera désigné pour ce même lot.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la société Organisatrice en ce qui concerne la dotation. Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus.

Article 5 — Utilisation des données personnelles

5.1 Dans le cadre du Jeu, les participants communiquent à la Société Organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

Les coordonnées des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée.

5.2 Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom et pseudo), et la photo partagée, sur quelque support que ce soit, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

5.3 Chaque participant a un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

*Cadeau Maestro
Parc l'Orme les Sources
Rue Adrienne Bolland
42340 VEAUCHE*

Article 6 — Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou

transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" ou des applications Instagram empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, mails erronés), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 7 — Accès et interprétation du règlement, modifications

7.1 Accès

Le présent règlement complet est disponible sur le site internet de la Société Organisatrice à l'adresse <https://www.cadeau-maestro.com/blog/jeu-concours-instagram/>

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée.

7.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

7.3 Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé sur le site internet de la Société Organisatrice à l'adresse <https://www.cadeau-maestro.com/blog/jeu-concours-instagram/>

Article 8 — Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne.

EURL Cadeau Maestro
Rue Adrienne Bolland
Parc l'Orme les Sources
42340 Veauche
FRANCE
Tel : 04 81 64 00 80
RCS Saint Etienne 534 219 407

Règlement disponible sur simple demande, à l'adresse suivante :

Cadeau Maestro

Parc l'Orme les Sources

Rue Adrienne Bolland

42340 VEAUCHE

Votre photo est publiée sous votre entière responsabilité et doit impérativement satisfaire aux dispositions du règlement du jeu.

Votre utilisation de ce service emporte donc, de plein droit, votre acceptation expresse et sans réserve dudit règlement.

Dans ce contexte, vous êtes informé(e) du fait que la rédaction se réserve le droit d'écarter toute photo qui ne serait pas conforme au règlement ou qui serait inacceptable pour quelque raison que ce soit.

En postant votre photo, vous autorisez notre société à la publier, le cas échéant, sur ses pages dans les réseaux sociaux. La société Cadeau Maestro ne peut être tenue juridiquement responsable quant à la protection de la photo postée par vous et/ou quant aux possibles détournements de photos qui pourraient circuler sur les réseaux sociaux.

Enfin, l'utilisation du service vaut déclaration de votre part sur l'honneur, que vous êtes l'auteur de la photo et que vous avez obtenu toutes les autorisations nécessaires, notamment des personnes figurant sur la photo, pour la diffuser.

Vous vous engagez en conséquence à relever et garantir la Société Cadeau Maestro de toute condamnation qui serait prononcée contre elle pour violation d'un droit de propriété intellectuelle et/ou atteinte à la vie privée, sur le fondement de ladite photo.